



## EPREUVE DU CONCOURS SUR TITRE AVEC EPREUVES D'ACCES AU CORPS DES ORTHOPHONISTES

	Coefficient	Durée
<b>Epreuve orale</b>		
1) Entretien avec le jury à partir d'une fiche individuelle de renseignement, déposée par le candidat lors de son inscription.	1	30 mn (dont 10 mn d'exposé par le candidat)
L'entretien porte notamment sur le parcours professionnel du candidat, ses compétences, son projet professionnel et ses motivations.		
La fiche individuelle de renseignement n'est pas notée par le jury.		

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 10.

## ORTHOPHONISTE DU CADRE DES PERSONNELS PARAMEDICAUX DE NOUVELLE-CALÉDONIE Catégorie B

### Fonctions :

- dispense des soins à des patients de tous âges présentant des troubles congénitaux, développementaux ou acquis
- contribue notamment au développement et au maintien de l'autonomie, à la qualité de vie du patient ainsi qu'au rétablissement de son rapport confiant à la langue
- l'exercice professionnel de l'orthophoniste nécessite la maîtrise de la langue dans toutes ses composantes
- pratique son art sur prescription médicale
- en cas d'urgence et en l'absence d'un médecin, il est habilité à accomplir les soins nécessaires en orthophonie en dehors d'une prescription médicale. Un compte rendu du bilan et des actes accomplis dans ces conditions est remis au médecin dès son intervention.
- sauf indication contraire du médecin, il peut prescrire ou renouveler la prescription de certains dispositifs médicaux dont la liste est limitativement fixée par arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale pris après avis de l'Académie nationale de médecine
- exerce en toute indépendance et pleine responsabilité, conformément aux règles professionnelles prévues à l'article L. 4341-9
- établit en autonomie son diagnostic et décide des soins orthophoniques à mettre en œuvre
- dans le cadre des troubles congénitaux, développementaux ou acquis, il met en œuvre les techniques et les savoir-faire les plus adaptés à l'évaluation et au traitement orthophonique du patient et participe à leur coordination. Il peut également concourir à la formation initiale et continue ainsi qu'à la recherche

